

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : Patrick **MARY**, Maire, Sandrine **FLEURY**, Catherine **LEICHNER**, Adeline **VOYARD**, Adjoint, Etienne **LECLERE**, Camille **BRESSON**, Bertrand **THIEBAULT**, Fabrice **FOUTRIER**, Marie-Françoise **CABELEIRA**, Christelle **PENNESI**, Conseillers Municipaux.

POUVOIR : Guillaume **DOS SANTOS** à Sandrine **FLEURY**.

Madame Catherine **LEICHNER** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 24 juillet 2020.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE – Participation aux frais scolaires,
2. Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE – Participation aux charges supplétives de la Maison Pour Tous,
3. Mise en place de la participation financière à la protection sociale des agents,
4. EHPAD Marie Pocard – Cotisation 2020/2021,
5. Formation de la Commission de Contrôle des Listes Electorales,
6. Questions diverses.

1) COMMUNE DE VILLE-SOUS-LA-FERTE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Ville-Sous-La- Ferté -
Participation aux frais
scolaires
Délib. n° 25/2020
Visée S/P 12/10/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE la participation financière des dépenses scolaires des enfants domiciliés à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté les groupes scolaires de CLAIRVAUX et des FORGES-SAINT-BERNARD au cours de l'année scolaire 2019/2020, soit :

▪ Cycle 1 : 1 890,07 € x 5 ^{1/2}	= 10 395,39 €
▪ Cycle 2 : 713,80 € x 12	= 8 565,60 €
▪ Cycle 3 : 616,85 € x 6	= 3 701,10 €

TOTAL = 22 662,09 euros

Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

2) COMMUNE DE VILLE-SOUS-LA-FERTE – PARTICIPATION AUX CHARGES SUPPLETIVES DE LA MAISON POUR TOUS

Ville-Sous-La-Ferté –
Participation aux
charges supplétives
M.P.T.
Délib. n° 26/2020
Visée S/P le 12/10/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE la participation financière des charges supplétives de la Maison Pour Tous des enfants domiciliés à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté cette structure au cours de l'année scolaire 2019/2020, soit :

▪ 29 élèves x 99.05 € = **2 872,45 €**

Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

3) MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Mise en place de la participation financière à la protection sociale des agents
Délib. n° 27/2020
Visée S/P 12/10/2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n° 2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique et notamment son article 39,

Vu la Loi n° 2009-972 du 03 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

En attendant l'avis du Comité Technique Paritaire,

Avec 8 voix pour, 1 voix contre (Christelle PENNESI), 2 abstentions (Etienne LECLERE, Fabrice FOUTRIER), le Conseil Municipal décide de participer à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle de **10 euros** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

4) EHPAD MARIE POCARD – COTISATION 2020/2021

EHPAD Marie Pocard – Cotisation 2020/2021
Délib. n° 28/2020
Visée S/P 13/10/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à l'EHPAD Marie Pocard de MARANVILLE, la cotisation pour l'année 2020/2021, soit : **573,30 euros**.

5) FORMATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Formation de la Commission de Contrôle des Listes Electorales
Délib. n° 29/2020
Visée S/P le 14/10/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales comme suit :

- **Titulaire** : Sandrine FLEURY
- **Suppléante** : Marie-Françoise CABELEIRA

6) QUESTIONS DIVERSES

- **Les membres du Conseil Municipal** décident :
 - ✓ De recevoir les convocations des Conseils Municipaux par voie dématérialisée.
 - ✓ De ne pas modifier les horaires du secrétariat de Mairie suite à la demande du 16 septembre dernier de Madame Nathalie JOLY, secrétaire de Mairie.
 - ✓ De louer le garage communal avec la fixation d'un prix de base.
 - ✓ D'attribuer l'excédent financier du lavoir à un projet dans l'Aube et de préférence proche de la Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON.
 - ✓ Que suite à la crise sanitaire :
 - le repas de fin d'année des aînés est annulé mais qu'il est remplacé par des colis d'une valeur de 30 euros par personne. A noter que le Maire va contribuer à hauteur de 10 euros par colis sur son indemnité de Maire. La distribution sera faite début décembre.
 - le pot de l'amitié de la cérémonie du 11 novembre n'aura pas lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H 00.

La secrétaire de séance,

C. LEICHNER

Le Maire,

P. MARY